

[Text]

par la Sacrée Congrégation pour la doctrine de la foi le 18 novembre 1974:

Le pluralisme éthique est revendiqué comme la conséquence normale du pluralisme idéologique. Il y a pourtant loin de l'un à l'autre, parce que l'action touche plus vite les intérêts d'autrui que la simple opinion, et qu'on ne peut jamais se réclamer de la liberté d'opinion pour porter atteinte aux droits des autres, très spécialement au droit à la vie. Il est vrai que la loi n'a pas à trancher entre des opinions ou à imposer l'une plutôt que l'autre, mais la vie de l'enfant prévaut sur toute opinion. On ne peut invoquer la liberté de pensée pour la lui enlever.

• 1550

En d'autres mots, si l'éthique subjective des uns aboutit à la mise à mort des autres, comme dans le cas de l'avortement, est-ce là un argument qui tienne? Les limites de notre liberté personnelle ne sont-elles pas la liberté personnelle des autres, surtout lorsqu'il y va de leur propre vie?

Pour ce qui est du bien commun, la question que nous posons est celle-ci: Peut-on assurer le bien commun de la société en adoptant une loi qui permet la mise à mort des futurs membres de cette société? Une telle loi n'est-elle pas suicidaire pour ladite société? Le gros bon sens ne nous dit-il pas qu'un pays qui tue ses enfants n'a pas d'avenir? En d'autres mots, une éthique politique ou une raison d'État qui ne se soumet pas aux exigences de l'éthique morale fondée sur la droite raison est vouée à l'échec car, à la longue, on ne peut rien bâtir de solide sur l'injustice. Dans l'équation législative à venir, il n'est pas permis en droit naturel ni, par conséquent, en conscience morale de faire entrer la faculté de mettre à mort des êtres innocents, si petits soient-ils, pas plus qu'il serait intelligent ou sage de donner comme fondement à la maison familiale une pierre friable ou un terrain sablonneux.

Notre conviction est profonde que l'avortement constitue une injustice absolue à l'égard de l'enfant innocent mis à mort, aussi bien qu'à l'égard de la société ainsi privée de ses futurs membres qui lui auraient permis de se renouveler. Aucun groupe ne peut longtemps se maintenir sur une telle injustice. L'histoire abonde de nations et d'empires écroulés faute de combattants pour en assurer la défense. Pourquoi échapperions-nous, nous seuls du Canada et du Québec, à cette loi constante de l'histoire?

Le temps est venu de choisir entre, d'une part, l'avortement qui mène directement à la mort de notre culture judéo-chrétienne et, d'autre part, le chemin qui passe par le respect de la vie, depuis sa conception jusqu'à sa mort naturelle, conformément à nos valeurs traditionnelles, morales, cultures et spirituelles. Choisissons donc la vie. Ce faisant, nous honorerons la

[Translation]

the Congregation for the Doctrine of the Faith on November 18, 1974:

Pluralism in ethics is claimed to be the normal consequence of ideological pluralism. These two concepts, however, are very far from one another, since action will bear on other people interest much more quickly than a simple opinion, and since one cannot, in any way, use freedom of opinion as justification to infringe on the rights of others, most especially the right to life. It is true that the law does not have to choose among diverse opinions, or to impose one opinion over another. The life of the child, however, takes precedence over any opinion. One cannot claim that freedom of thought gives the right to put an end to that life.

In other words, if the subjective ethics of some people leads to putting some other to death, as is the case with abortion, how is it possible to say that the argument is valid? Is it not true that our personal freedom ends where the personal freedom of others begins, especially when their very life is at stake.

Regarding the common good, we raise this question: Is it possible to serve the common good of society when passing legislation that allows putting an end to the life of future members of that society? Is it not true that such legislation would be suicidal for that society? Is it not plain common sense to see that a country that kills its children has no future? In other words, political ethics or a reason of State that does not respect the demands of moral ethics founded on right reason is doom to failure since, over time, nothing strong can be built on a foundation of injustice. In the legislative equation to come, it is not permissible in natural law nor, consequently, in moral conscience, to introduce the possibility to put to death innocent beings, no matter how small they may be, any more than it would be intelligent or wise to build a family home on crumbling stone foundations or on a sandy soil.

It is our profound belief that abortion is an absolute injustice with regard to the innocent child put to death, but also in regard to society thus deprived of its future members who would have renewed that society. No group can for a long period of time sustain itself with such an injustice. Throughout history many nations and empires fell for lack of combatants to ensure their defence. Why should we be the only ones, in Canada and in Quebec, to avoid that permanent law of history?

The time has come to choose between abortion which leads directly to the fall of our Judeo-Christian culture, and the path that calls for respect for life from conception to natural death, in accordance with our traditional, moral, cultural and spiritual values. Let us therefore choose life. In so doing, we will be honoring the signature of the Prime Minister to The Hague Declaration on the